



Mon bailleur ne remplace pas mon lave linge !

Par **Jojo26**, le **09/02/2015 à 18:57**

Bonsoir,

Je suis locataire (en colocation) depuis deux mois dans un logement meublé contenant notamment un lave linge.

Depuis peu il ne marche plus et l'agence de location ne veut pas me le remplacer sous prétexte qu'il ont trouvé une baleine de soutien gorge dans la pompe(pas a moi :)).

Comme je leur ai dit, c'est dû au temps et au hasard ce n'est pas la faute d'une mauvaise utilisation. Mais une gestionnaire m'a rétorqué que les soutien gorge se lavent à la main.

Ils vont nous envoyer une lettre recommandée pour nous dire qu'ils ne le remplace pas. (3 semaines après...). Sont-ils dans leur droit ?

J'ai pris la coloc notamment pour son mobilier. Je trouve cette situation un peu injuste.

En vous remerciant par avance de vos réponses.

Par **janus2fr**, le **09/02/2015 à 19:15**

Bonjour,

Effectivement, le bailleur peut ici invoquer la responsabilité du locataire dans la panne du lave-linge.

Attention car non seulement il va refuser de le réparer à ses frais, mais si en plus vous ne le faites pas réparer d'ici l'état des lieux de sortie, il pourra vous retenir cette réparation sur votre dépôt de garantie.

Par **Jojo26**, le **09/02/2015 à 20:02**

Ok. Merci pour votre réponse rapide

Bonne soirée